

ENTRETIEN. Retards du fonds de solidarité. « Les autoentrepreneurs vivent très mal cette situation »

Plus d'un autoentrepreneur sur trois n'a pas encore reçu l'aide au titre de décembre 2020. La Fédération des autoentrepreneurs pousse un cri d'alarme.

Plus d'un autoentrepreneur sur trois n'a pas encore touché l'aide de décembre.

Ouest-France Jacques SAYAGH. Publié le 11/02/2021 à 21h41

La Fédération des autoentrepreneurs a fait une enquête auprès de 3 257 professionnels. Plus d'un sur trois attend toujours le fonds de solidarité au titre de décembre.



Grégoire Leclercq, président de la Fédération des autoentrepreneurs (FNAE). | DR

Que montre votre dernière enquête sur le fonds de solidarité ?

Une dégradation des délais de traitement. Un mois après l'ouverture du fonds pour décembre, un tiers des autoentrepreneurs interrogés n'a rien reçu. Cela s'explique notamment par une explosion des contrôles *a priori*.

Il ne faut pas contrôler ?

Bien sûr qu'il faut des contrôles, surtout en période de subventions. Mais il est incompréhensible que l'aide soit conditionnée au contrôle. C'est une aide d'urgence. Elle doit être versée en urgence. L'administration a cinq ans pour éventuellement récupérer les fonds. Ils expliquent qu'il y a des fraudes. Mais pour 3 à 5 % de fraudeurs, on pourrait la vie de 95 % des gens. Mettez-vous à la place des autoentrepreneurs. Ils doivent attendre le 15 janvier pour faire leur demande. Le site est saturé. Ça prend des jours. Après, votre demande est rejetée. Vous ne comprenez pas pourquoi. Vous avez fait tous vos calculs, vous êtes dans votre droit. Et vous ne savez pas quand ça sera débloqué.

Comment vos adhérents le vivent-ils ?

Très mal. On a une hausse du nombre de personnes qui veulent abandonner l'entrepreneuriat en raison du stress. Ils n'ont plus de ressources. Certains retournent vivre chez leurs parents. D'autres cherchent de l'intérim pour faire bouillir la marmite. Il y a hélas des suicides. J'ai eu connaissance de deux cas.

Que demandez-vous ?

Il faut verser l'aide et contrôler *a posteriori* si besoin. Et il faut simplifier les règles. Le dernier décret est très peu lisible.